

	
Délégation n° 24	Conseil Municipal du Mardi 14 novembre 2023
Direction des Finances	<p style="text-align: center;">Domaine de compétence :</p> <p style="text-align: center;">7.1 – Décisions budgétaires</p>
<p>Le Mardi Quatorze Novembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="177 768 531 1274" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 06/11/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 17/11/2023</p> </div> <div data-bbox="568 745 1428 1032"> <p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, <b>Adjoints,</b> Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR <b>Conseillers municipaux.</b></p> </div> <div data-bbox="568 1061 1428 1267"> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Coralie PRUVOST à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> </div> <div data-bbox="568 1296 850 1323"> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> </div> <div data-bbox="568 1352 1428 1406"> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Marine NEMPONT, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> </div> <div data-bbox="568 1435 727 1462"> <p><b>Votants : 30</b></p> </div> <div data-bbox="568 1491 1174 1518"> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Caroline ROSSIGNOL</p> </div> </div> <p>Objet : Budget Principal de la Ville – Annulation de titres sur exercice antérieur</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Budget Principal de la Ville – Annulation de titres sur exercice antérieur

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2

**Vu** la délibération n°5 du 12 Avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Ville

**Vu** l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 7 novembre 2023.

**Considérant** la demande du comptable public d'annuler les titres 1443 – 1444 bordereau 202 et le titre 1516 bordereau 216 de l'exercice 2018 à l'encontre de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) pour un montant total de 45 959.28 euros qui avaient été comptabilisés deux fois. Ces titres correspondent au remboursement de la part CA2BM de l'emprunt MON281926EUR souscrit en 2014 à hauteur de 4.44 % pour l'assainissement et de 0.20 % pour l'eau potable et de l'emprunt R2002-0001 pour l'assainissement souscrit en 2002.

Cette procédure a été prévue dans la délibération numéro 6 du 16 octobre 2017 relative au transfert du budget « assainissement » et dans la délibération numéro 23 du 26 juillet 2017 relative au transfert du budget « eau potable ».

**Considérant** qu'il convient d'émettre un mandat au compte 276351 « GFP de rattachement » pour un montant de 33 762.65 euros concernant la part du capital et un mandat au compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » d'un montant de 12 196.63 euros relatif aux intérêts d'emprunt.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'accepter la demande de Monsieur le Comptable Public d'annuler les titres pour un montant total de 45 959.28 euros.

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 17 Novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.